

# LA FRANCE & LES ENGAGEMENTS DE MUSKOKA EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

## FICHES REPÈRES

Parmi les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le 4<sup>e</sup> (réduction de la mortalité infantile) et le 5<sup>e</sup> (réduction de la mortalité maternelle et accès aux soins de santé de la reproduction) sont ceux pour lesquels les résultats sont les plus faibles, malgré des progrès réalisés grâce aux interventions prioritaires reconnues pour leur efficacité : présence de personnel qualifié lors de l'accouchement, disponibilité et accès aux soins obstétricaux d'urgence, accès à la planification familiale et, plus généralement, amélioration des droits des femmes et de l'éducation des filles.

Chaque année, environ 10 millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans sur 133 millions de naissances vivantes, et entre 350 000 et 500 000 décès maternels surviennent dans le monde, dont plus de 99 % dans les pays pauvres.



La France est fortement engagée en faveur de l'accès à la santé des enfants et des femmes, et de la promotion des droits sexuels et reproductifs. Les Objectifs du millénaire pour le développement 4 et 5 sont au cœur de sa stratégie de coopération.

Lors du sommet G8 de Muskoka, le président de la République a annoncé une contribution complémentaire de la France de 500 millions d'euros pour la période 2011-2015, pour les OMD 4 et 5, en plus de son engagement annuel de 300 millions d'euros. Cette contribution est mise en œuvre par l'Agence française de développement et par des organisations internationales intervenant dans les secteurs de la santé maternelle et infantile.



### Le contexte des engagements en faveur des mères et des enfants

■ Lors du sommet de Muskoka, en juin 2010, les pays du G8 et leurs partenaires se sont engagés à hauteur de 7 milliards d'euros d'ici 2015 pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement 4 et 5. La France y contribuera à hauteur de 500 millions d'euros sur 5 ans, au-delà de sa contribution annuelle de 300 millions d'euros.

■ En septembre 2010, le secrétaire général des Nations unies a lancé la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, instrument politique de plaidoyer visant à mobiliser des ressources complémentaires et à mobiliser pays, organisations internationales, secteur privé, société civile, philanthropes et universitaires. Cette stratégie souligne la prise en compte non seulement de la santé des mères, mais aussi de la santé des femmes dans sa globalité.

■ Lors de la conférence de Ouagadougou, en février 2011, la France, ses partenaires et neuf pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo) ont appelé à une action renforcée en faveur de ces pays pour la santé reproductive et la planification familiale.

L'Initiative de Muskoka constitue un cadre de bonnes pratiques et d'échanges entre les différents opérateurs français sur le terrain, dans une optique de complémentarité et de synergie.

### LA SANTÉ : UNE PRIORITÉ FRANÇAISE

La santé est l'un des cinq secteurs prioritaires de la coopération française pour le développement. L'aide est concentrée géographiquement : 60 % de l'effort budgétaire de l'aide publique au développement française est consacré à l'Afrique.

### La méthode de suivi des engagements

■ Dans un souci de transparence, le suivi des engagements s'appuie sur la méthodologie élaborée lors du G8 en consultation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette dernière recense les interventions

directes en faveur de la santé des mères et des enfants ainsi que les contributions apportées par des programmes ciblés en santé (en particulier VIH/sida, paludisme, tuberculose) et par des programmes transversaux (services de santé de base, ressources humaines), mais aussi les actions contribuant indirectement à l'amélioration de la santé (eau et assainissement, éducation).

■ En parallèle, à la demande du secrétaire général des Nations unies, l'OMS a mis en place la Commission sur l'information et la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, qui a émis une série de recommandations méthodologiques pour faciliter le suivi des engagements et la mesure des progrès réalisés en encourageant, notamment, l'utilisation des nouvelles technologies de la communication pour l'amélioration des systèmes d'information sanitaire des pays du Sud.

## La mise en œuvre des engagements de la France



Seize pays africains sont considérés comme prioritaires : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo. S'y ajoutent deux pays en crise : Haïti et l'Afghanistan.

Ces engagements se concrétisent selon différents canaux.

### Le canal bilatéral : 48 millions d'euros par an

■ La France intervient en faveur de la santé des femmes et des enfants dans les régions transfrontalières de l'Afghanistan, du Pakistan et du Tadjikistan, à travers un programme financé par le **Fonds de solidarité prioritaire (FSP)** et dans le cadre du partenariat avec l'**Aga Khan Development Network (AKDN)** conclu par le MAEE. L'engagement s'élève à **500 000 euros par an sur 4 ans, à compter de 2012.**

■ L'Agence française de développement met en place des appuis pour la santé maternelle et infantile, ainsi que la santé génésique. Ce financement doit correspondre dans sa totalité à des interventions visant l'amélioration de la santé des mères et des enfants selon le principe de redevabilité commun à tous les partenaires.

■ C'est ainsi, par exemple, qu'en République islamique de Mauritanie une subvention de 2,5 millions d'euros est allouée au projet d'appui à l'extension et à la consolidation du forfait obstétrical. Outil majeur de la politique mauritanienne de couverture du risque obstétrical, ce projet vise à faciliter l'accès financier aux prestations en santé maternelle et néonatale par la mise en place d'un forfait divisant par trois le coût supporté par les femmes. Il vise également à améliorer la qualité de l'offre de soins maternels : équipement médical, ambulances et formation d'agents spécialisés en santé maternelle (techniciens anesthésistes et sages-femmes notamment).

### Le canal multilatéral

■ La valorisation des efforts additionnels consentis en faveur du **Fonds mondial et de GAVI : 32,5 millions d'euros par an.**

La France valorise sa contribution additionnelle au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (60 millions d'euros de plus par an, passant de 300 à 360 millions d'euros). Selon la méthodologie retenue par le G8 pour le suivi des engagements, 46 % du budget du Fonds contribue directement à l'atteinte des OMD 4 et 5, soit **27 millions d'euros par an.**

Un projet financé par le FSP permettra à l'Alliance mondiale pour la vaccination et l'immunisation (GAVI) d'accroître ses interventions dans les pays prioritaires : **6 millions d'euros en 2011, puis 5,5 millions d'euros par an de 2012 à 2015.**

## L'AFD AU MALI AVEC LA FONDATION AGA KHAN : LE PROJET EQUINUT

L'objectif de ce projet est de diminuer la prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans en mettant au point un nouveau produit nutritionnel à partir d'aliments traditionnels améliorés. Une fois mis au point au Mali, le produit Equinut, libre de droit, a vocation à être utilisé largement dans la bande sahélienne.

### ■ Un projet conjoint avec quatre agences des Nations unies financé sur le FSP : 19 millions d'euros annuels.

Dans ce cadre, la France apporte un appui direct à quatre agences (OMS, Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), ONU Femmes), pour un montant annuel de 19 millions d'euros.

Les quatre agences développent leurs programmes à travers un cadre commun d'activités coordonnées : prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, vaccination, nutrition mère-enfant, suivi des grossesses, des naissances et post-partum, espacement des naissances et prévention des grossesses non désirées.

L'OMS porte un FSP d'un montant total de **4,5 millions d'euros** par an pour les personnels de santé, et les politiques du médicament, pour développer les aspects normatifs de la planification familiale ainsi que pour les soins de la mère et les soins intégrés de l'enfant.

L'UNFPA dispose de **5 millions d'euros** par an, avec une activité particulièrement ciblée sur la santé de la reproduction.

**Un million d'euros** est attribué à **ONU Femmes**, qui porte les thèmes du genre pour l'ensemble de ce partenariat et joue un rôle transversal pour la promotion du droit des femmes.

Le budget alloué à l'UNICEF est de **8,5 millions d'euros** par an, dont 800 000 euros sont alloués à une composante d'appui au dispositif HHA (Harmonisation pour la santé en Afrique).

Le partenariat avec les quatre agences des Nations unies, par le choix de ses actions et l'implication d'ONU Femmes, rappelle l'attachement de la France aux droits des femmes et des enfants et l'importance de l'éducation des filles.

### ➤ POUR ALLER PLUS LOIN

OMS  
[www.who.int/fr](http://www.who.int/fr)  
UNFPA  
[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)  
UNICEF  
[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)  
AFD  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

MAEE  
[www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/aide-au-developpement-et/sante](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/aide-au-developpement-et/sante)  
GAVI  
[www.gavialliance.org](http://www.gavialliance.org)  
FONDS MONDIAL  
[www.theglobalfund.org](http://www.theglobalfund.org)